

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0809

Commission principale : développement solidaire et action sociale

Commune(s) :

Objet : Proposition d'attribution de subventions aux associations sur les axes de déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation

Rapporteur : Madame Séverine Hemain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charlot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charlot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

Conseil du 13 décembre 2021**Délibération n° 2021-0809**

Commission principale : développement solidaire et action sociale

Commune(s) :

Objet : Proposition d'attribution de subventions aux associations sur les axes de déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation -

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce rapport a pour objet de soumettre au Conseil l'attribution de subventions aux associations suite à l'appel à projet portant sur les axes de déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

I - Contexte**1° - Engagement de la Métropole de Lyon pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**

Par délibération du Conseil n° 2019-3575 du 24 juin 2019, la Métropole a approuvé la convention pluriannuelle d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'État et la Métropole pour la période 2019-2021. La signature officielle de la convention a eu lieu le 1^{er} juillet 2019 à l'Hôtel de la Métropole.

Par délibération du Conseil n° 2021-0383 du 25 janvier 2021, la Métropole a approuvé l'avenant à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi portant sur la modification du calendrier, en raison de l'impact de la crise sanitaire, reportant la fin de la contractualisation à juin 2023.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté s'inscrit dans les politiques de solidarité menées par la Métropole qui consacre à ces politiques plus de 950 000 000 par an. Elle vise prioritairement des publics vulnérables, à la croisée des compétences de l'État et de la Métropole, tels que les jeunes majeurs issus de l'aide sociale à l'enfance (ASE), les familles et enfants vivant à la rue ou encore les personnes en insertion éloignées de l'emploi.

2° - Orientations et moyens budgétaires 2021-2022

La Métropole a réaffirmé en 2021 son engagement autour des enjeux de la stratégie, à travers le vote du plan d'actions pour la 3^{ème} année de mise en œuvre, en septembre 2021.

Ce plan d'action 2021-2022 se décline en 2 volets :

- le renouvellement des actions existantes, pour poursuivre les actions engagées afin d'évaluer le plan d'actions sur un temps long (3 ans) et en mesurer les effets,
- des axes de déploiement précis, sur lesquels la Métropole souhaite expérimenter de nouvelles actions.

Le budget total de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté s'élève à un montant de 7 955 450 € (dont la subvention de l'État de 3 977 725 €).

Hors valorisation d'actions menées par la Métropole (pour un montant de 2 514 775 €), le budget dédié aux actions nouvelles s'établit à 5 440 675 €.

Ce budget est réparti de la façon suivante pour l'année 2021-2022 :

- subventions aux partenaires ou prestations de services : 4 032 847 €,
- masse salariale : 981 306 €, avec le financement de 21,5 équivalents temps plein (ETP),
- formation des travailleurs sociaux : 89 523 €,
- déploiement d'actions nouvelles autour d'axes co-définis par la Métropole, l'État et les partenaires : 337 000 €.

Les 4 axes de déploiement ont été co-définis par la Métropole avec les acteurs du territoire et l'État, et validés par le comité de pilotage politique de la Métropole. Les axes suivants ont fait l'objet d'une campagne de subventions en septembre 2021 : accès aux droits et accompagnement social, accompagnement des femmes en situation de vulnérabilité, parcours des jeunes et petite enfance.

La Métropole souhaite également, durant cette année, évaluer et capitaliser sur les 2 premières années de mise en œuvre de la stratégie à travers, notamment, l'évaluation globale du plan d'actions et l'engagement d'une démarche de participation des personnes concernées dans le domaine des solidarités, en lien avec le dispositif de participation des politiques d'insertion.

II - Déploiement de nouvelles actions : proposition d'attribution des subventions

Suite à l'appel à projets publié en septembre 2021, il est proposé l'attribution de subventions autour des 4 axes prédéfinis.

Axe 1 : Accès aux droits et accompagnement social

Sur ce volet, la volonté est de développer de nouvelles actions pour renforcer l'accès à l'accompagnement juridique des personnes en situation de grande précarité et de proposer des solutions d'interprétariat.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une enveloppe financière d'un montant total de 75 000 € pour cet axe permettant de soutenir :

- l'association Action pour l'insertion par le logement (ALPIL) pour la mise en place de permanences juridiques mobiles pour intervenir auprès des publics repérés, personnes isolées ressortissantes d'Etats tiers et de l'Union européenne vivant sur des sites d'habitat précaires, pour un montant de 10 000 €,
- l'association la Croix Rouge, pour développer l'accompagnement juridique dans une démarche d'aller vers en partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire métropolitain, pour un montant de 60 000 €,
- l'association Watizat, pour la diffusion d'un guide multilingue sur les structures et dispositifs de solidarité du territoire, pour un montant de 5 000 €.

Axe 2 : Prévenir et renforcer l'accompagnement des femmes en situation de vulnérabilité

Sur ce volet, la volonté de la Métropole est de développer des espaces d'accueil dédiés aux femmes, notamment pour lutter contre l'isolement des femmes en situation de grande précarité et âgées, et de favoriser la participation des femmes en situation de vulnérabilité.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 60 880 € pour cet axe permettant de soutenir :

- l'association Au tambour pour développer une démarche de participation des femmes, à travers la mise en place d'ateliers d'expression, de recueil de la parole et des besoins autour de 4 thématiques : hygiène, isolement, santé mentale et orientation, pour un montant de 25 000 €,
- l'association les Petits frères des pauvres pour le développement de leur action à destination des femmes avec la création de plages d'accueil spécifiques pour les femmes au sein de leur accueil de jour ainsi que des actions d'aller vers, pour un montant de 20 000 €,
- l'association Le Mas, pour la participation des femmes au projet d'amélioration des conditions de vie au sein du centre d'hébergement la Magena, à travers l'aménagement et la mise en place d'actions collectives, pour un montant de 10 000 €,
- l'association Le Mas, en partenariat avec le Lien Théâtre, pour favoriser la construction de l'identité des femmes, leur offrir la possibilité d'exprimer des émotions, contribuer à intégrer les traumatismes et à rétablir les liens sociaux en utilisant le levier du théâtre, pour un montant de 5 880 €.

Axe 3 : Parcours des jeunes

Sur cet axe, l'objectif est de développer des actions autour de 3 volets, l'accès au droit commun, l'accès au logement des jeunes ayant des problématiques de santé mentale et la sensibilisation des professionnels aux pratiques d'accompagnement éducatif en lien avec les réseaux sociaux.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 38 174 € pour cet axe permettant de soutenir :

- l'association Le Prado pour la mise en place du parcours Droit devant, visant l'accès au droit commun des jeunes à travers un cycle d'ateliers et l'ouverture d'un coffre-fort numérique, pour un montant de 17 000 €,

- le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ) Auvergne-Rhône-Alpes, pour une action de sensibilisation des professionnels sociaux à de nouvelles pratiques d'accompagnement éducatif en lien avec les réseaux sociaux, pour un montant de 10 000 €,

- le groupement de coopération sociale et médico-sociale un chez soi d'abord, pour la réalisation d'un état des besoins en matière d'accompagnement (santé, logement, emploi, etc.) concernant les jeunes précaires présentant des troubles de santé mentale sur la Métropole et l'organisation d'une réponse concertée pour les prendre en charge, pour un montant de 11 174 €.

Axe 4 : Développer la prévention auprès de la petite enfance

Sur ce volet, la Métropole souhaite accompagner le développement d'espaces d'accueil parent/enfants pour lutter contre l'isolement des publics, agir en prévention, notamment dans le domaine de la santé, et favoriser le développement psychomoteur des enfants.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 24 000 € pour cet axe permettant de soutenir :

- le concours international de musique de chambre de Lyon, pour la proposition d'ateliers d'éveil artistique et culturel aux plus petits, hors les murs en milieu scolaire social et médical, pour un montant de 2 400 €,

- l'association Sens et savoirs, pour une action de soutien à la parentalité dans le domaine de la santé, notamment sur la nutrition, l'exercice physique et les rythmes de vie au sein des espaces d'accueil enfants/parents (protection maternelle et infantile -PMI-, mairies, etc.) sur les territoires de Villeurbanne, Vaulx-en-Velin et Saint-Priest, pour un montant de 19 500 €,

La Maison de l'enfance de la Duchère, pour la mise en place d'ateliers de prévention sur le surpoids et l'obésité infantile à travers une démarche collective et participative, pour un montant de 2 100 €.

Enfin, la Métropole consacrerait un budget de 55 000 € pour l'évaluation ainsi que l'organisation des instances de coordination partenariale de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

III - Modalités de versement des fonds au profit des associations concernées

Les subventions inférieures au seuil de 23 000 € ne feront pas l'objet d'un conventionnement spécifique, leur versement sera effectué en une seule fois au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle elles sont dues.

Quel que soit le montant de subvention accordé, toutes les associations sont tenues d'adresser à la Métropole un bilan annuel précisant les actions réalisées ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement d'un montant total de 198 054 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et la Croix-Rouge et l'association Au tambour.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 198 054 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P32O5642.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-272420-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
